ASSOCIATION

POUR L'EXPLOITATION

DES

EAUX THERMALES

ALCALINES, SULFUREUSES ET NON SULFUREUSES

D'OLETTE

(Pyrénées-Orientales).

Une brochure publiée en 1852 sur ces eaux, a déjà donné un aperçu général de ce qui en était connu, du nombre de sources, de leurs positions respectives, de leur division par groupes, de leur volume, de leur température, de leur composition variée, etc. A la suite de ces indications, se trouve une série d'observations médicales, un procès-verbal de jaugeage fait et signé par plusieurs des autorités locales, enfin l'extrait du rapport fait à l'Académie nationale de médecine (séance du

Barcode on back →

15 octobre 1851, commissaires MM. Patissier, Le Canu; Boutron, rapporteur). Ce rapport motivé et parfaitement circonstancié, fait observer que les sources d'Olette fournissant un débit journalier de 1,772,640 litres d'eau thermale, constituent une véritable rivière minérale, et que la grande source sulfureuse de la cascade, sortant du roc avec une température de 78° c., est le type d'une eau sulfureuse arrivant à la surface de la terre avec la plus haute température.

L'Académie de médecine (séance du 2 mars 1852) a eu à s'occuper d'un second rapport fait par M. O. Henry, au nom de la Commission des eaux minérales, chargée d'une nouvelle analyse de ces eaux, dont nous allons donner quelques extraits (Bulletin de l'Académie, t. XVII, n° 11). « La quantité d'eau minérale sulfureuse « est énorme, puisqu'on l'estime par des essais exacts « à 1,772,640 litres par vingt-quatre heures; de plus « la thermalité de ces sources présente 78°, 75°, 60°, « 65°, 45°, 38°, 35° et 25°, températures qui dans une « période de trente années ne paraissent pas avoir « beaucoup varié.

« Avec ces considérations d'eau minérale si abon- « dante et si riche en principes sulfureux de la même « nature que ceux existant dans les eaux de la chaîne « des Pyrénées, savoir : les sulfures de sodium, chlo- « rure, iodure, bromure alcalin, silicates, sulfates, etc.; « et avec les températures si élevées et si variées entre « elles, on comprend aisément les projets qu'on a dû « former de créer à Olette un établissement thermal « d'une haute importance, appelé à surpasser tous ceux « connus jusqu'ici. En effet, à l'aide de semblables élé- « ments, il sera facile d'y établir des bains nombreux,

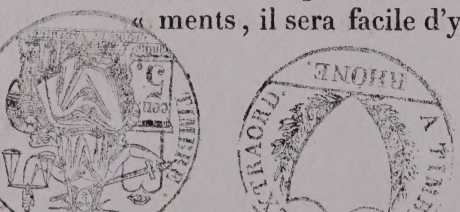

« des douches de toutes espèces, des piscines vastes à « eau courante, des buvettes multipliées, etc.

« Les échantillons d'eau recueillis, et très difficile- « ment embouteillés, vu la température élevée des « sources, nous sont arrivés en fort bon état de con- « servation, l'eau en était *franchement sulfureuse*. Elle « nous a donné les principaux résultats annoncés par « MM. Bouis, résultats que leur beau travail devait « peut-être nous dispenser de répéter.

« En conséquence, nous basant sur les considé- « rations énoncées ci-dessus, de la nature sulfureuse « de presque toutes les sources d'Olette, sur la therma- « lité très variée qu'elles présentent, sur le débit con- « sidérable d'eau qu'elles fournissent chaque jour, « nous pensons qu'on ne saurait trop applaudir aux « projets d'y créer un vaste établissement thermal qui, « en offrant d'utiles secours à la médecine, viendra en « outre augmenter nos richesses nationales hydrolo- « giques, et concourir au bien-être de tout un pays. »

L'Académie de médecine, en adoptant ce rapport, a engagé M. le Ministre de l'intérieur, du commerce et de l'agriculture à encourager autant que possible l'entreprise pour utiliser les eaux d'Olette (2 mars 1852).

L'opinion de ce corps savant, sur ce qu'on peut faire d'extraordinaire avec ces sources, est également celle de tous les hommes compétents ayant visité cette localité thermale, traversée exceptionnellement par une grande route nationale allant de Perpignan en Espagne, le Val d'Andorre, l'Arriège, etc. Anglada, dans son Traité sur les eaux minérales, en parle toujours, sous le nom d'eau de Thuès, comme le monument le plus remarquable d'eaux thermales des Pyrénées; M. Donné

(*Journal des Débats*, août 1850) les appelle les eaux merveilleuses d'Olette; M. le docteur Lambron, à la suite d'une excursion à presque toutes les eaux minérales de la France (1851), s'exprime ainsi qu'il suit : « Quel « bel établissement il y aurait à faire à Thuès (eaux « d'Olette)! On pourrait en faire les premiers thermes « du monde, et je ne connaîtrais que Luchon pour « rivale sérieuse; encore les eaux sont si abondantes à « Thuès que je voudrais, si cela était possible, lui « donner une importance immense et méritée par des « piscines ou des bains de natation si bien disposés, « si étendus, si favorables à l'exercice de la natation, « qu'on y viendrait du monde entier. Il faudrait beau- « coup d'argent pour faire les choses convenablement, « et une société par actions me paraît le seul moyen « d'arriver à une bonne réussite. » L'illustre chirurgien Lallemand a reconnu par lui-même ce qu'offre de ressources ce gisement thermal; le savant professeur Orfila, après l'avoir parcouru, m'écrivait (avril 1852): « J'ai vu les sources d'Olette, c'est de l'eau à faire re- « venir un mort; grand degré de sulfuration, tempé- « rature des plus élevées; ce serait dommage de ne pas « en tirer parti. » Comme dernière citation, prenons la suivante, extraite du rapport adressé au Prince-Président de la République, sur l'organisation de l'assistance publique aux eaux minérales (1852), par M. François, ingénieur en chef des mines, chargé par l'Etat de la haute direction et surveillance des établissements thermaux :

« Je ne puis clorre cette liste restreinte de richesses « thermales sans citer le groupe si remarquable des « eaux sulfureuses de Thuès (Pyrénées orient.). Là,

« sur l'accotement d'une route nationale, dans un lieu « abrité d'une climaterie privilégiée, trente-une sources « ne débitant pas moins de 1,772,000 litres par vingt- « quatre heures d'eaux sulfureuses diverses de 30 à « 78° c.; là, pas de terrains occupés par des cons- « tructions, aucune entrave, des chûtes de plus de cent « mètres, des ressources incomparables et jusqu'à ce « jour inconnues pour l'organisation de l'assistance « publique. »

Au résumé, sur une surface de 12 à 15 hectares, naissent maintenant trente-une sources dont les eaux peuvent être conduites sur un seul point ou rester divisées, de manière à alimenter un ou deux établissements. La variété de composition et de température y réunit les analogues de presques toutes les sources thermales en réputation, comme Bagnères, Barèges, Bourbonne, Plombières, Eaux-Bonnes, Amélie-les-Bains, Vernet, Molitg, etc. Enfin la faculté d'avoir à toutes les hauteurs des eaux froides, facilite la réfrigération prompte à l'abri de l'air, et permet de combiner la médication hydrothérapique avec les traitements thermaux les plus actifs : c'est-à-dire que dans le bassin de natation et de gymnastique, dans les piscines, dans les baignoires, dans les étuves, on pourra employer concurremment ou isolément l'eau thermale à 75° avec des eaux moins chaudes ou tempérées jusqu'à 30°, sulfureuses ou non sulfureuses, et avec des eaux froides de rivière.

Afin de mettre en relief les différences de volume des sources d'Olette, débitant journellement environ 1,800 mètres cubes d'eau thermale, avec ceux fournis par les sources d'autres localités, comparons les volumes officiellement constatés, d'après l'annuaire des

eaux minérales de Longchamps, excepté pour Bagnères et Amélie-les-Bains. — Bagnères, 400 mètres cubes. — Barèges, 180. — Neris, 1,000. — Vichy, 260. — Eaux-Bonnes, 50 bains par jour. — Cauterêts, 340. — St-Sauveur, 140. — Luxeuil, 240. — Plombières, 250. — Bagnols, 270. — Enghein, 80. — A Amélie-les-Bains, les thermes militaires fondés par la sollicitude éclairée de M. le comte de Castellane, général en chef de l'armée de Lyon, disposent de 500 mètres cubes d'eau, pour 500 soldats ou officiers.

Un homme seul ne pouvant espérer d'utiliser en totalité d'aussi grandes ressources naturelles accordées par la Providence pour le soulagement de l'humanité, il a fallu enfin se décider à proposer une association, ayant pour objet leur emploi sur une vaste échelle. Par ce moyen, on disposera bien plus vite de ce que présente de richesses cette mine aquifère; par ce moyen enfin, le concours de plusieurs sera un levier assez fort pour mettre en mouvement ce que les forces d'un seul auraient été impuissantes à soulever.

Le capital social a été fixé à 500,000 fr., parce que avec cette somme bien administrée, on pourra faire beaucoup; beaucoup plus dans cette localité que sur d'autres points avec un capital supérieur. La quotité de chaque action a été débattue entre plusieurs hommes consciencieux et capables; il était question d'abord de la fixer à 5,000 fr. et même 10,000 fr., mais sur l'observation que la part à 1,000 fr. était préférable, parce qu'on augmentait le nombre des intéressés et par conséquent la prospérité future des thermes, ce chiffre de 1,000 fr. a été adopté. Le paiement s'effectuera par cinquièmes, à mesure de l'avancement des travaux, sur les délibé-

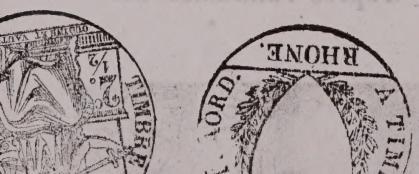

rations du Conseil d'administration. En suivant ce mode successif de versements, les capitaux engagés sont toujours représentés par une valeur réelle, mobilière et territoriale, qu'aucun événement extraordinaire ne peut diminuer ni détruire.

Evaluation approximative des dépenses pour la construction des Thermes et dépendances.

Bâtisses	250,000 fr.
Quais, chemins intérieurs, promenades, etc.	25,000
Baignoires en marbre, bassins, piscines, réservoirs, conduites, etc.	40,000
Mobilier.	40,000
Publications, annonces, etc.	10,000
Valeur immobilière des sources, terrains, etc.	100,000
Dépenses imprévues.	35,000
Ensemble.	500,000 fr.

Produit annuel.

Dans les Pyrénées-Orientales, la saison des bains, pour la plupart des thermes, s'étend aux douze mois de l'année, en ne comptant que sept mois ou 210 jours

de fréquentation des thermes d'Olette, et portant le nombre de baigneurs à une moyenne de 150 pendant cette durée, on réalise 31,500 journées. Le prix moyen de la journée, y compris le logement, le bain ou douche, etc., donne au moins 2 fr. ce qui fait. 63,000 fr.

Location des restaurant, café, etc. .	6,000
Vente des eaux exportées.	1,000
Ensemble.	70,000 fr.

Dépenses annuelles.

Intérêt 5 p. % de 500,000 fr.	25,000 fr.
Traitement du Directeur, Régisseur, Médecin	10,000
Moins-value du mobilier.	4,000
Réparations annuelles, améliorations, etc.	8,000
Annonces, publications.	1,000
Ensemble.	48,000 fr.

Les personnes qui ont fréquenté les établissements de bains un peu en réputation, peuvent apprécier si les recettes présumées sont exagérées et si le chiffre des dépenses est diminué; tous les médecins qui ont étudié les effets des eaux et qui ont visité des thermes, peuvent dire si, avec les ressources extraordinaires des thermes d'Olette, on n'est pas assuré en peu d'années d'un grand concours de baigneurs. Voici au reste ce qui a déjà lieu; beaucoup de bains et de douches se prennent

tous les jours, au moyen de quatre baignoires placées dans une bâtisse *ad hoc*. Si des logements étaient disponibles ils seraient presque toujours occupés, ce qui donne à peu près la certitude que dès la première année des travaux, les fonds employés ne seront pas improductifs.

Ces conditions futures de haute prospérité, se trouvent signalées dans une page de la brochure déjà publiée sur les eaux d'Olette; il est convenable de la transcrire. M. Donné (*Journal des Débats*, septembre 1851) termine une série d'articles sur les établissements thermaux de France, par des observations générales : « J'aime, dit-il, les établissements où l'on trouve une « surabondance d'eau qui détourne de toute idée de « fraude et de parcimonie; j'aime une température « assez élevée pour dispenser de tout moyen de chauf- « fage; et quand l'eau m'arrive, en outre, par sa pente « naturelle et sans interruption, c'est la perfection. Peu « d'établissements réunissent toutes ces conditions à la « fois. »

A Olette, ces conditions de masses, de thermalité, de pentes naturelles, se rencontrent à un puissant degré. Sous ce rapport peu de localités sont plus favorables à la création de piscines sur une vaste échelle, à eau courante et profonde à volonté, si préconisées actuellement par les médecins qui se sont le plus occupés des effets thérapeutiques des eaux thermales. M. Patissier, secrétaire de la Commission des eaux minérales de l'Académie nationale de médecine, a fait ressortir dans son rapport de 1850, les avantages des piscines sur les autres modes de bains; il fait observer que les bains dans des piscines développent les forces motrices, donnent

plus d'activité au système sanguin ; ils sont utiles aux enfants débiles, aux jeunes filles et dans tous les cas où il est nécessaire de fortifier la constitution. Il est certain, ajoute ce savant médecin, que pour les sujets faibles, exténués, pour les femmes, les enfants, les vieillards, le bain minéral à eau courante est préférable au bain de mer. On n'a pas à redouter le défaut de réaction qui, chaque année, produit tant d'accidents dans les thermes maritimes.

Le siége de la Société des eaux d'Olette est fixé à Lyon, de préférence à d'autres villes plus rapprochées des Pyrénées-Orientales, parce que le succès d'un grand établissement est plus assuré en y intéressant de grands centres de populations, et aussi que depuis plusieurs années, Lyon envoie beaucoup de ses enfants dans les Pyrénées-Orientales, pour y faire usage des bains de septembre en mars et avril; il en résulte que déjà les eaux de ce département ont pu être estimées à leur valeur par le savant corps médical de cette ville, et il est naturel d'espérer son concours actif et bienveillant, pour la réussite complète d'une entreprise créée autour de lui et qui s'inspirera toujours de ses lumières et de ses conseils.

Dans le moment présent, les Pyrénées sont encore un peu éloignées, mais la distance disparaîtra bientôt par les nouvelles voies ferrées en cours d'exécution.

De Lyon, placé à moitié chemin des Pyrénées-Orientales à Paris, on pourra arriver également à chacun de ces points en 12 ou 15 heures, et cela aura lieu à peu près au moment où les thermes d'Olette seront complétés, jouissant de l'ensemble de bassins, piscines, douches, étuves, et surtout de ce confortable qui marche

de concert avec le développement des thermes et en confirme la réputation.

L'acte de Société, pour l'exploitation des Eaux minérales d'Olette (Pyrénées-Orientales), a été passé le 19 juillet 1852, chez Me Morand, Notaire, rue St-Dominique, 17, à Lyon.

Le Conseil d'administration, jusqu'à la première réunion générale des Sociétaires, est formé par :

MM. RICARD, ancien Adjoint au Maire de la ville de Lyon;
OLIVIER, Banquier;
OLIBO, Directeur en chef de l'Octroi de Lyon.

Les Actions se souscrivent chez :

MM. MORAND, Notaire à Lyon;
GUYON et OLIVIER, Banquiers, rue du Garet, 3, à Lyon;
BOUIS, Directeur, domicilié à Perpignan.

Une copie imprimée de l'acte de Société sera remise en souscrivant, et aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Lyon. — Impr. de Louis Perrin, rue d'Amboise, 6.
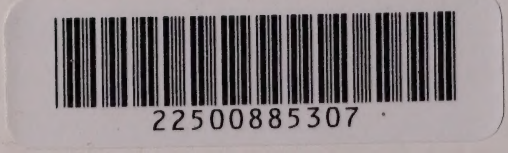
WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. wellMOmec
Coll. pam
No. WB 760
EF 7
1 85*
A 84q